



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 64348

## Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'aéroport de Gaza, fermé depuis février 2001, et dont les installations techniques qui ne constituaient en rien une menace en matière de sécurité, ont été détruites au cours de cette même année par l'armée israélienne. Il rappelle que l'aménagement de l'aéroport international de Gaza avait fait l'objet de financements européens. À quelques mois de l'évacuation de Gaza par les troupes d'occupation israéliennes, il souhaite connaître les initiatives que la France et l'Union européenne envisagent de prendre afin de permettre la remise en service de l'aéroport, indispensable pour les relations économiques de ce territoire. Il rappelle en effet que sans développement économique réel, la bande de Gaza plongée dans la violence et la misère risque d'être livrée à ceux qui s'appuyant sur le désespoir d'un peuple préconiseraient le terrorisme et la violence.

## Texte de la réponse

La question des accès à la bande de Gaza constitue l'un des enjeux essentiels pour la viabilité de l'économie de ce territoire dans la phase qui suivra le désengagement d'Israël. Le rapport élaboré par la Banque mondiale sur la reconstruction de l'économie de Gaza, dont les conclusions fondent l'action de la communauté internationale et de l'Union européenne en particulier, insiste notamment sur la nécessité de rouvrir dans les délais les plus brefs possibles les accès internationaux à Gaza, c'est-à-dire la frontière terrestre avec l'Égypte, le port en eau profonde et l'aéroport. Ces différents points sont examinés dans le cadre de la concertation entre Israël et l'Autorité palestinienne sur la gestion du désengagement israélien. A ce stade, les parties se dirigent vers un accord sur la création du port. Ce projet, pour lequel la France s'était engagée aux côtés d'autres partenaires européens avant l'Intifada, fait actuellement l'objet d'études préparatoires. La France est disposée à participer à ce projet. S'agissant de l'aéroport, en revanche, sa réouverture n'a pour l'instant pas fait l'objet d'un accord entre les parties, en raison d'objections israéliennes tenant à des questions de sécurité, et ce malgré les garanties que l'Union européenne serait disposée à apporter en la matière. Celle-ci, la France y veille, continuera d'oeuvrer activement en faveur de la réouverture de l'aéroport de Gaza ainsi que de l'ensemble des accès internationaux au territoire de Gaza. D'une manière générale, la France comme l'Union européenne en sa qualité de membre du Quartet entendent apporter leur plein soutien à l'action du nouveau représentant spécial du Quartet pour le désengagement de Gaza, M. James Wolfensohn.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64348

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 mai 2005, page 4428

**Réponse publiée le** : 21 juin 2005, page 6260